

Madame, Monsieur,

Depuis l'année scolaire 2016/2017, la direction et les professeurs d'allemand du LFA ont décidé de donner à tous les élèves de Seconde la possibilité d'effectuer un séjour linguistique dans un pays germanophone après les conseils de classe du 3^{ème} trimestre qui ont toujours lieu au début du mois de juin.

Plusieurs possibilités s'offrent à votre enfant pour ce séjour obligatoire :

1. Participer soit un à échange scolaire individuel ou à un cours de langue organisé par l'organisme de votre choix.
2. Effectuer un stage dans une entreprise ou dans une institution dans un pays de langue allemande.

Tous les élèves partiront au même moment de l'année scolaire pour une période allant de 2 semaines à 3 ou 4 semaines, voire plus longtemps. (Cette année, les départs des élèves ont pu s'effectuer à partir du week-end du 10/11 juin 2017).

Ces séjours obligatoires des futures élèves de Seconde auront lieu en juin 2018 et devront se dérouler pour tous les élèves de la section française et de la section anglophone dans un pays germanophone. Quant aux élèves de section allemande, ils pourront aussi effectuer leur séjour dans un pays anglophone.

Néanmoins, les séjours individuels restent possibles durant l'année scolaire en Seconde, mais uniquement durant les vacances scolaires françaises, plus éventuellement une semaine avant ou après les vacances et à condition que le départ de l'élève soit autorisé par l'équipe pédagogique de sa classe et par la direction.

Je coordonne ce dispositif avec Mesdames Strelow et Noggler et nous pouvons vous aider à trouver un partenaire allemand si vous n'en avez pas ou bien vous aider dans la recherche d'un stage en entreprise. Cependant, nous ne pouvons pas vous garantir que nous trouverons le partenaire ou le stage qui vous convienne. Aussi, nous vous recommandons de chercher également de votre côté, notamment parmi les anciens correspondants de votre enfant, de demander à vos relations ou de voir également avec les comités de jumelage de votre ville quelles possibilités de stage peuvent exister. Le LFA délivrera, comme pour les stages de 3^{ème}, des conventions de stage aux élèves. Nous vous prions de bien vouloir noter que **l'organisation des échanges individuels ou des stages reste sous la responsabilité des familles des élèves du LFA.**

Il vous faudra notamment prendre contact avec la famille d'accueil de votre enfant pour régler les questions pratiques, c'est-à-dire les dates et les modalités du voyage. Une évaluation du travail et de l'attitude de l'élève participant à un séjour scolaire ou à un stage en entreprise sera demandée.

Afin de faciliter notre organisation, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-joint et de le rendre au professeur d'allemand de votre enfant pour le 20 juin 2017. Dès que possible et au plus tard pour le **22 septembre 2017**, vous pourrez alors envoyer par e-mail **la fiche d'inscription à un échange individuel ou à un stage en entreprise** au secrétariat des élèves **sachant que les dossiers seront traités dans l'ordre de leur arrivée.** Cette fiche intitulée Classe de Seconde : demande d'inscription à un échange individuel ou à un stage en entreprise pour l'année 2017-2018 devra être renvoyée signée et avec une photo scannée de votre enfant. Elle pourra être téléchargée sur le site du LFA, à la rubrique *ateliers, clubs et projets, puis échanges internationaux* à partir du 20 juin prochain.

Les premiers élèves français pourront ainsi, je l'espère, recevoir leurs correspondants allemands dès les vacances d'automne 2017. Nous souhaitons en effet que l'accueil des partenaires allemands ou autrichiens de nos élèves se déroule sur toute l'année scolaire.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec le professeur d'allemand de votre enfant, avec Madame Strelow ou avec moi-même pour les échanges scolaires individuels ou avec Madame Noggler, pour les stages en entreprise.

Voici les adresses mail auxquelles vous pouvez nous joindre :

anne.brockmeier@ac-versailles.fr

iris.noggler@ac-versailles.fr

alexandra.strelow@ac-versailles.fr

Bien cordialement

Anne Brockmeier



Coupon réponse à signer et à retourner au professeur d'allemand de votre enfant au plus tard le 20 juin 2017

Je soussigné (e), responsable légal de
....., élève en classe de, ai bien pris
connaissance de l'information sur le séjour obligatoire des élèves de Seconde en juin 2018 à
l'étranger (échange scolaire individuel, stage de langue par un organisme privé ou/ et stage en
entreprise).

Mon enfant s'intéresse plutôt à :

- Un séjour linguistique dans le cadre d'un échange scolaire individuel ou d'une école de langue.
- Un séjour linguistique dans le cadre d'un stage en entreprise. (avec la possibilité d'accueillir un correspondant chez qui votre enfant sera logé pendant son stage)

Attention ! Ce coupon ne garantit pas une place pour un échange individuel ou un stage à votre enfant. Il faut impérativement remplir son dossier et avoir été contacté par le professeur responsable pour que vous puissiez considérer que son dossier a été enregistré.

Date et signature